



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 16 juin 2025
Présidence : Cédric Longchamp
Effectif : 39
Présents : 31

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 28 avril 2025
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Election du bureau
7. Motion relative à la réalisation d'une étude et analyse complète sur la circulation routière à Montilliez (rapporteur Christian Manser)
8. Préavis municipal 43/2025 concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2024 (rapporteur commission gestion et finances M. Fabrice Calame)
9. Rapport de gestion de l'année 2024
10. Divers

À 20h00, Monsieur Cédric Longchamp souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil.

1. Appel

31 membres répondent présents à l'appel. Madame Marta Sokol Cavin ainsi que Messieurs Cédric Barde, Franck-Yves Gachet, Gérard Patrick, Sébastien Hirschi et Marc Suter sont excusés. Monsieur Olivier Despont est absent

2. Approbation du PV du 28 avril 2025

Monsieur Cédric Longchamp précise que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 29.09 et non le 20.09 comme mentionné.

Monsieur Nicolas Mermoud demande une correction au sujet des élections à l'ASET qui concernent le conseil intercommunal et non le CODIR (page 82 - point 7).

Monsieur Luc Bovard demande qu'à la page 80, point 6, 2^{ème} paragraphe, le montant de CHF 1'000.- pour le battoir soit enlevé.

Monsieur David Aubert corrige en page 80 « l'objectif est d'étaler les investissements dans le temps pour qu'ils soient absorbables par la Municipalité » par « ... absorbables par la commune »

Suite à ces remarques, le PV est accepté par 29 voix, 1 abstention. Le Président remercie Madame Laureen Pittet, secrétaire, pour son travail.

3. Communications du bureau

Monsieur Cédric Longchamp invite les commissions à transmettre leurs heures de fonctionnement pour ce semestre au bureau.

Il demande également aux conseillers de prévoir désormais leurs boissons personnelles pour les séances du Conseil.

Il rappelle aux membres du conseil de se lever et annoncer leurs prénoms et noms lors de leurs prises de parole.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur Daniel Leuba débute en excusant Monsieur François Guizzetti absent ce soir pour cause d'hospitalisation. De ce fait, les communications de la Municipalité ont été modifiées. Dès ce jour et jusqu'au retour de Monsieur François Guizzetti, c'est Monsieur Xavier Gaudard qui reprend le rôle de vice-syndic.

Monsieur Xavier Gaudard informe que le plan de développement régional (PDRA) a été accepté par le Conseil d'Etat. Une mise à l'enquête a été ouverte afin de connaître les exigences du canton pour ce projet. Cela permettra de connaître l'entier des investissements à prévoir puis de soumettre un préavis au Conseil communal. Monsieur Thomas Tschudin est étonné que la mise à l'enquête soit faite avant le budget. Monsieur Xavier Gaudard lui répond en précisant qu'avec cette manière de faire, le dossier sera passé dans tous les services de l'état et que les travaux obligatoires seront ainsi clairement connus et donc prévus.

Monsieur Xavier Gaudard précise ensuite que dans le cadre du PECC, il a été décidé d'offrir à chacun des habitants de la vaisselle réutilisable, à utiliser notamment lors des manifestations. Ce kit personnel sera distribué lors de 4 dates en juillet.

Monsieur Daniel Leuba fait un point de situation concernant l'avant-projet de la loi sur les communes qui a engendré de nombreuses discussions lors de la journée des communes vaudoises. Au vu des nombreuses réactions négatives suscitées, Madame Christelle Luisier a annoncé remettre ce projet à la prochaine législature.

Monsieur Lionel Panchaud fait le point sur PACcom. Le canton a enfin donné son retour et demande la correction de quelques articles. Il précise ensuite que la place de jeux derrière le collège de Poliez-le-Grand a été validée contrairement à la place des Tires de Sugnens. Pour les bâtiments en zone centrales, les combles peuvent être habitables, ce qui concerne directement l'auberge de Poliez-le-Grand. Au vu de cette nouvelle, le concours d'architecture va donc être lancé prochainement.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

Association Scolaire Intercommunale Région d'Echallens et environs (ASIRE) : Monsieur Jérôme Ciocca rapporte que les comptes 2024 et le rapport de gestion 2024 ont été acceptés.

Association Intercommunale pour l'Amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) : Monsieur Patrice Gaudard rapporte que les comptes 2024 ont également été acceptés.

Association de la STEP d'Echallens – Talent (ASET) : Monsieur Nicolas Mermoud annonce que le bureau a été élu et qu'une présentation du projet de la nouvelle STEP a été faite. Par ailleurs, il informe que la mise à l'enquête à ce sujet a démarré.

Association pour "Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs (EFAJE) : Madame Valérie Chambettaz fait part de la démission de Madame Annelise Isaz, vice-

présidente du conseil d'administration. Une revalorisation du personnel administratif est en discussion. Lors de la dernière séance, les comptes 2024 ont été acceptés et le nouveau règlement tarifaire est disponible. Par ailleurs, 24 places supplémentaires sont disponibles à Poliez-Pittet.

Monsieur Cédric Longchamp remercie chacun pour son compte rendu clair et son implication.

6. Election du bureau

Monsieur Cédric Longchamp propose Monsieur Nicolas Menétrey comme président pour l'année à venir. En absence d'autre candidat, Monsieur Nicolas Menétrey est élu par applaudissements.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie le Conseil pour sa confiance et propose Monsieur Cédric Longchamp comme vice-président. En absence d'autre candidat, Monsieur Cédric Longchamp est élu par applaudissements.

En l'absence d'autres personnes intéressées au sein du conseil, Monsieur Cédric Longchamp présente les candidats des postes suivants :

Scrutateurs : Messieurs Alain Dutoit et Raphaël Gerbex sont élus par applaudissements.

Suppléants : Messieurs Alain Menétrey et Jean-Claude Geinoz sont élus par applaudissements.

Le Président remercie chacun pour son investissement.

7. Motion relative à la réalisation d'une étude et analyse complète sur la circulation routière à Montilliez (rapporteur Christian Manser)

Monsieur Christian Manser donne lecture de la motion, des points principaux figurant dans le courrier adressé à la municipalité, ainsi que de la réponse apportée. Il donne ensuite sa perception en tant que villageois en se basant sur les chiffres figurant dans différents rapports de gestion rédigés par la municipalité. Les durées de contrôle lui paraissent trop minimales. Il se questionne également sur les endroits où sont posés les radars, sur l'emplacement de certains panneaux indicateurs, sur les dimensions des trottoirs et passages piétons. Il termine en précisant que les signataires de la motion demandent un point global de la situation de la commune, à l'aide d'une société spécialisée.

Monsieur Daniel Leuba rappelle qu'une motion oblige la municipalité à traiter le sujet et qu'elle a pour devoir de revenir lors d'un prochain Conseil avec une réponse. Il nuance cependant les propos des motionnaires et précise que les normes relatives à la circulation routières sont respectées partout dans la commune. A son avis, le seul point noir est le carrefour entre les villages de Sugnens et Dommartin à la hauteur du poulailler de Naz. Il estime les coûts d'une étude complète à environ CHF 100'000.- et est d'avis qu'avec un tel montant, il faudrait pousser la réflexion et proposer des mesures concrètes et physiques et pas uniquement une étude et du marquage supplémentaire. Il précise également que les entreprises susceptibles de réaliser cette étude ont un délai de traitement d'environ 6 mois.

Une discussion s'en suit durant laquelle interviennent Madame Diane Weiss, Messieurs David Aubert, Yann Morend, Fabrice Calame, Nicolas Mermoud, Thomas Tschudin, Luc Bovard, Jean-Philippe Dupraz, Alain Menétrey, Didier Vautherin, José Gonzalez et Fabrice Ausoni. Il est question des interventions de la DGMR, des résultats des radars préventifs, de traversées de village à 30km/h, des endroits choisis pour les contrôles radars officiels de la gendarmerie, de l'utilisation des trottoirs et des petites mesures qui pourraient être prises rapidement et qui apporteraient des solutions efficaces.

Au terme de la discussion, la motion est mise en votation. La motion est annoncée comme refusée avec 14 voix pour, 11 voix contre et 5 abstentions (* voir note en fin de PV).

8. Préavis municipal 43/2025 concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2024 (rapporteur commission gestion et finances M. Fabrice Calame)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis et souligne la planification et l'anticipation de Monsieur Pascal Pillonel, boursier communal, mettant en avant son professionnalisme et le remerciant pour son travail. Il rappelle que les impôts des personnes physiques représentent plus de trois quarts des revenus de la commune. Il rappelle que le taux d'imposition est resté identique depuis la fusion et explique, graphiques à l'appui, la marge d'autofinancement, le financement des investissements et l'évolution de l'endettement. Les comptes 2023 sont bouclés avec plus de 300'000.- de produits, contre CHF 86'000.- au budget. Il procède ensuite à la lecture des conclusions du préavis.

Monsieur Fabrice Calame lit le rapport de la commission gestion et finances qui propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Cédric Longchamp les remercie et invite les membres du conseil à s'exprimer.

Sans intervention des conseillers, Monsieur Cédric Longchamp clôt la discussion et soumet le préavis à votation. **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

9. Rapport de gestion de l'année 2024

Monsieur Jean-Philippe Dupraz lit le rapport de la commission gestion et finances qui avait pour but de vérifier le coût d'investissement concernant la rénovation du refuge de Poliez-le-Grand.

Monsieur Daniel Leuba revient sur le rapport de gestion 2024 en invitant l'assemblée à poser ses questions ou exprimer ses remarques.

L'assemblée ne demandant pas la parole, le Président remercie chacun et clôt la discussion.

10. Divers

Monsieur Cédric Longchamp passe la parole à l'assemblée.

Madame Sandrine Picard dit qu'elle a été abordée par des habitants de Dommartin qui demandent quand le village sera fleuri (comme c'est déjà le cas dans les 3 autres villages de la commune). La municipalité répond que cela sera fait dans les jours suivants. Elle demande ensuite que le trou prévu pour le sapin de Noël sur la place du village de Sugnens soit couvert quand il n'est pas utilisé. La municipalité en prend bonne note.

Monsieur Didier Vautherin demande quelle va être la suite de la motion discutée précédemment. Monsieur Cédric Longchamp encourage les conseillers à reposer une motion en tenant compte des éléments discutés ce soir. Monsieur Daniel Leuba précise que la municipalité va travailler sur le sujet selon les moyens dont ils disposent pour améliorer la sécurité. Le sujet du non-enregistrement des données des radars pédagogiques est ensuite abordé. Monsieur Daniel Leuba s'engage à ce que cela change, quitte à racheter un radar si nécessaire, ces données étant précieuses.

Monsieur Nicolas Menétrey s'étonne que le nouvel employé communal ne soit pas là ce soir, Monsieur Daniel Leuba s'excuse de cet oubli et précise que cela sera corrigé pour le prochain Conseil.

Monsieur Gerardo Campana demande si un projet de places visiteurs est prévu pour le village de Naz. Monsieur Xavier Gaudard répond que ce sujet est à l'étude à la DGMR et que les places sont prévues vers le four à pain.

À l'issue de ces discussions, Monsieur Cédric Longchamp clôt le conseil à 22h15 en souhaitant un bon été et remerciant chacune et chacun pour sa présence et son implication. Le prochain conseil se déroulera le 29 septembre à la salle du Grand Conseil à Lausanne.

Le Président



Cédric Longchamp



La Secrétaire remplaçante



Mical Waeber-Dutoit

* A la suite du Conseil, le courrier électronique suivant a été envoyé à tous et toutes :

Bonjour à toutes et à tous,

À la suite de la séance du Conseil Communal de ce lundi, et après plusieurs échanges téléphoniques entre la préfecture, la municipalité représentée par le syndic, et le motionnaire, plusieurs précisions s'imposent concernant la votation relative à la motion inscrite à l'ordre du jour.

Premièrement, il est important de rappeler qu'une motion est adoptée à la majorité des voix exprimées, et non à la majorité absolue. En l'occurrence, avec 14 voix « pour » et 11 voix « contre », la motion aurait donc dû être considérée comme acceptée par le Conseil.

Cela étant dit, le contenu de cette motion ne relève pas strictement du domaine des motions. Le sujet abordé, relevant de l'urbanisme — une compétence propre à la municipalité —, aurait dû être présenté sous la forme d'un postulat.

Il a donc été décidé que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil, cette fois sous forme de postulat.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin de journée.

Bien cordialement,

Cédric Longchamp
Président du Conseil